

Nom du projet	Végétalisation du centre-ville
Conseil de quartier	Centre-ville
Historique du projet	Le conseil de quartier souhaite encourager la végétalisation du centre-ville via la mise en place d'une convention de végétalisation, encadrée par la Ville de Quimper et l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). Les objectifs de ce projet sont de : • déminéraliser le centre-ville, • renforcer la présence végétale, • s'adapter au changement climatique, • rendre un cadre de vie plus agréable, • favoriser le lien social. Des visites de terrain ont permis d'identifier des sites tests. Ce dispositif s'intègre à la convention déjà existante, mais modifiée, « Jardinons la ville » mise en place par la Ville de Quimper. À terme, l'objectif est de communiquer pour encourager la participation des habitants, notamment les collectifs/ associations, à végétaliser leurs pas de porte. Un portage associatif est à privilégier car il garantit une gestion à moyen/ long terme.
Validations	• Architecte des Bâtiments de la France : validation du projet avec quelques exigences à respecter (si pots - en argile, ok pour mise en terre directe, souhaite valider avant-projet avant dépôt déclaration préalable) • Ville de Quimper : intégration du process à la convention <u>"Jardinons la Ville"</u> • Utilisation du budget : l'investissement lié aux plantations repose sur les habitant·es volontaires, afin de favoriser leur implication active dans le projet et, à terme, dans la gestion des espaces végétalisés; une partie du budget est utilisé pour la fabrication de balconnières et l'achat de pots sur un des sites tests • Sites tests : rue JP Calloc'h, rue Barzh Cadiou; 3ème site en cours
Ressources	• Direction des Paysages, de la Végétalisation et de la Biodiversité(DPVB) : accompagnement technique et structuration de projet - Joëlle Le Bris • Direction des Espaces Publics et des Mobilités : étude des réseaux + voiries

	• Lycée Yves Thépot : partenariat sur la fabrication des balconnières sur site test (rue JP Calloc'h)
Process/ étude des projets de végétalisation	Après l'évaluation du process sur les sites tests, une communication plus large pourra être effectuée, faisant la promotion de cette opération, intégrée à la convention "jardinons la ville". La procédure sera la suivante pour les habitants et associations intéressés : 1. Dépôt d'un dossier, à titre particulier ou au titre d'une association, sur Quimper + 2. Etude du projet par les services de la Ville : réseaux, respect de la législation PMR dans l'espace public, plantes adéquates 3. Retour de la DPVB vers porteur.se de projet sur les faisabilités du projet et conseils + planning 4. Travaux des services de la Ville si besoin de dé-bétonner 5. Signature de convention 6. Contrôle une fois/ an - DPVB